



# NOUVELLE LÉGISLATION SUR LE bien-être animal

Nous attachons une grande importance au bien-être animal depuis des années. La nouvelle législation flamande sur le bien-être animal dans les parcs animaliers est une des plus rigoureuses en Europe. Elle est entrée en vigueur le 1er août 2019. Et nous y avons contribué. Beaucoup d'adaptations étaient déjà évidentes pour nous : l'enrichissement obligatoire, le personnel compétent, l'éducation, la participation à la recherche scientifique, ...

## VIGILANCE

La nouvelle législation comporte un aspect important : le contact physique entre les visiteurs et les animaux sans surveillance est désormais interdit. D'où le garde permanent chez les callitrichinés et les lémuriniens à Planckendaël.


## LIBRE CHOIX

Un autre aspect est le libre choix. Les animaux sont désormais libres de décider de faire une sieste dans leur enclos intérieur ou de sortir prendre le soleil, s'aérer ou courir après les

flocons de neige. Par conséquent, la séparation entre les deux enclos reste ouverte toute la journée, tant que cela ne compromet pas la gestion quotidienne. Les soigneurs doivent bien sûr pouvoir faire leur travail. Lorsqu'un enclos intérieur doit être nettoyé, les animaux doivent sortir dans l'enclos extérieur. Et inversement. La température extérieure doit évidemment être suffisante.

## TOUT POUR LES ANIMAUX !

Nous aimons nos animaux et tenons à leur offrir ce qu'il y a de mieux. Si vous ne voyez pas un animal à un moment donné, repassez plus tard à son enclos. Il sera alors très vraisemblablement visible. Tenez le programme du jour à l'œil. Les nourrissages commentés avec les soigneurs sont propices aux belles rencontres.

Nous nous réjouissons de l'amélioration du bien-être animal ! \* 

**BON À SAVOIR** Saviez-vous que nous avons recruté un scientifique pour le bien-être animal ? La recherche scientifique est effectivement nécessaire dans ce domaine. Nous élaborons des recommandations et conseils en vue d'améliorer le bien-être animal dans les parcs animaliers et les institutions. Plus d'info : [www.zooscience.be](http://www.zooscience.be)